

## **Présentation synthétique des 2 parcours de Master 2 en Psychologie de l'INETOP/CNAM. Promotion 2020/21**

L'Inetop/Cnam propose un Master dans le domaine *Sciences humaines et sociales*, mention *Psychologie*, composé de 2 parcours en Master 2 :

**Psychologie de l'orientation et du conseil (spécialité POC),  
Psychologie du travail, santé et parcours professionnels (spécialité TSP).**

Ces deux parcours présentent des enseignements communs et des enseignements spécifiques (pour 22 ECTS). Ils comportent également un module (option au choix) portant sur les activités de psychologue en milieu scolaire permettant la préparation au concours de psychologue de l'éducation nationale.

### **Différenciation des 2 parcours :**

Ces 2 parcours se différencient principalement sur 1° leur objectif de formation, 2° leur modalité de recrutement, 3° la place du stage et du mémoire.

#### 1° Les objectifs de formation :

Le choix des deux parcours se justifie par le fait de former des psychologues qui répondent à deux spécialités différentes :

- le parcours **POC Psychologie de l'orientation et du conseil** prépare à des métiers de conseiller bilan et psychologue spécialiste des transitions de carrière et de l'orientation ;
- le parcours **TSP Psychologie du travail, santé et parcours professionnels** prépare à des métiers de la psychologie en entreprise et organisation, pouvant jouer un rôle dans la prévention des risques, la santé au travail, la gestion des compétences et des parcours, l'évaluation et le recrutement.

De ce fait le Master 2 comporte des enseignements communs et des enseignements spécifiques à chaque parcours (voir le détail des enseignements sur les dossiers de recrutement de chaque parcours).

#### 2° Les modalités de recrutement :

Les 2 parcours font l'objet de procédure de sélection (dossier et épreuves et/ou entretien). Un même candidat peut postuler sur les 2 parcours (dans ce cas il faut déposer 2 dossiers de recrutement).

La spécialité POC n'est accessible qu'aux personnes titulaires d'un Master 1 en psychologie souhaitant obtenir le **statut de psychologue**.

La spécialité TSP est accessible aux personnes titulaires d'un Master 1 en psychologie mais également à toute personne titulaire d'un Master 1 dans une autre spécialité de Sciences humaines souhaitant suivre une formation en psychologie (l'accès au titre de psychologue n'est pas possible pour ces dernières personnes). Un entretien préalable avec un.e directeur de recherche est nécessaire afin de discuter d'un projet de recherche.

#### 3° La place du stage et du mémoire :

Pour le **parcours POC** le stage est obligatoire et il correspond aux critères d'un stage permettant l'accès au statut de psychologue (durée minimale de 500h, suivi obligatoire par un

psychologue référent...). La partie la plus importante du mémoire porte sur l'analyse des activités menées lors du stage (rapport de stage) avec une partie recherche plus réduite.

A l'inverse, pour le **parcours TSP** le mémoire comporte une partie importante sur l'aspect recherche et il est dirigé par l'un.e des directeur.rice de l'équipe (une liste sera fournie). Le stage n'est pas obligatoire pour les personnes ne préparant pas l'accès au statut de psychologue (la partie rapport de stage est donc facultative pour le parcours TSP). Pour le parcours TSP, ce mémoire de recherche peut constituer une première étape d'un travail de doctorat.

*Des informations plus précises sur les conditions d'agrément et de suivi des stages et mémoires seront fournies en début de formation.*

**Contacts :**

- **Secrétariat pédagogique Master :** [masters.psychologie@cnam.fr](mailto:masters.psychologie@cnam.fr)

Bureau 17 - 1er étage

*du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h00 (fermé le jeudi)*

*41, rue Gay Lussac - 75005 PARIS*

*Téléphone : 01 44 10 79 28*

- **Responsable M2 parcours POC :** J-L. BERNAUD <bernaud.jl@gmail.com>
- **Responsable M2 parcours TSP :** P. CHARTIER <philippe.chartier@lecnam.net>